RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

27 mars 2018

Enchères de stockage de gaz naturel : la sécurité d'approvisionnement est assurée

Les enchères des capacités de stockage viennent de s'achever. La sécurité d'approvisionnement en gaz naturel pour l'hiver 2018-2019 est assurée.

Pour mettre en place la commercialisation du stockage, la CRE a fixé, dans sa délibération du 22 février 2018, les modalités des enchères des capacités afin d'assurer une parfaite transparence sur leur organisation. L'objectif principal de la commercialisation était de vendre toutes les capacités proposées.

Les enchères, organisées par TIGF et Storengy, ont débuté le lundi 5 mars 2018 et se sont achevées le lundi 26 mars 2018 : 23 ventes aux enchères ont été organisées. Elles ont permis de proposer l'ensemble des capacités de stockage disponibles aux acteurs de marché. La quasi-totalité de ces capacités a été allouée, à des prix variant entre 0 et 2,02 €/MWh.

En dehors de ces enchères, certaines capacités avaient été souscrites par des contrats long terme. Au total, les capacités souscrites s'élèvent à 128 TWh et dépassent le seuil minimum de 1 990 GWh/j défini par l'arrêté du 13 mars 2018 relatif aux stocks de gaz naturel pour garantir la sécurité d'approvisionnement entre le 1er novembre 2018 et le 31 mars 2019.

Contacts presse :

Anne MONTEIL: 01.44.50.41.77 - anne.monteil@cre.fr et Lucile BEALLE: 01.44.50.41.13 - lucile.bealle @cre.fr

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.